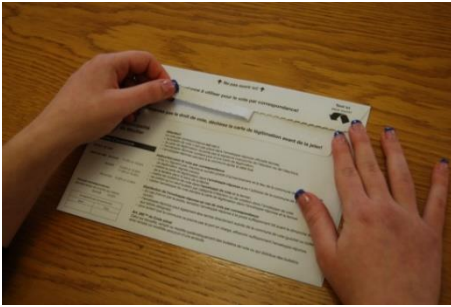
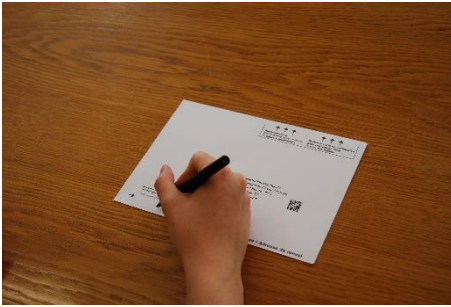


Vote par correspondance : instructions

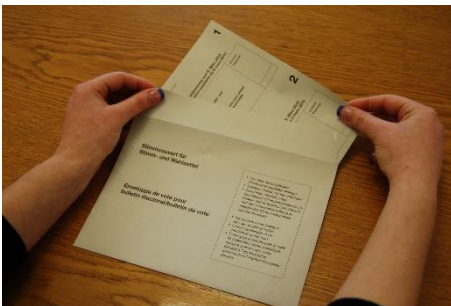
Les consignes suivantes ne s'appliquent qu'au **vote par correspondance**. Veillez à utiliser correctement votre matériel de vote pour que votre vote soit valable et que votre voix compte ! Le vote aux urnes ne subit aucun changement.



- ✓ Pour ouvrir l'enveloppe, retirer **au dos** la bande striée de droite à gauche.
- ✓ Sortir la carte de légitimation ainsi que le matériel de vote.



- ✓ **Signer la carte de légitimation** au verso.



- ✓ Introduire les bulletins complétés **non pliés** dans **l'enveloppe de vote** séparée (grise). Coller et fermer l'enveloppe de vote (grise).



- ✓ Introduire conjointement l'enveloppe de vote (grise ; avec trous) ainsi que la carte de légitimation dans l'enveloppe-réponse (blanche).
- ✓ **Attention** : la carte de légitimation doit être introduite dans l'enveloppe dans le sens des flèches (le sens des flèches sur la carte de légitimation doit correspondre à celui de l'enveloppe de vote).



- ✓ Vérifier que l'adresse du bureau électoral apparaisse dans la fenêtre. Remarque : L'enveloppe est à l'envers pour que La Poste puisse apposer un code dans la partie inférieure libre lors du traitement mécanique.
- ✓ Humidifier la partie encollée du rabat et fermer. Remettre l'enveloppe à temps à La Poste ou la glisser dans la boîte aux lettres de la Commune (voir indications figurant sur l'enveloppe de vote).